

# Pauvreté : ces enfants considérés "comme rien"

On pourrait croire qu'en Belgique, l'enfant est roi au regard de ses droits. Pourtant, la pauvreté plus que croissante est la source de pas mal d'exclusions. Défendre les droits de l'enfant, c'est d'abord et avant tout soutenir les parents précarisés. En cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est une évidence bonne à rappeler !

## INTERVIEW

En mai ou juin, la Belgique devra défendre devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à Genève ce qu'elle a fait pour le bien-être de ses jeunes citoyens. Avant ce grand oral, le Comité a entendu divers représentants non-gouvernementaux. Nous avons rencontré Frédérique Van Houcke, représentante de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), dont fait partie la Ligue des familles, et qui était présente à Genève.

**Le Ligeur :** *La majorité des parents de Belgique ne sont guère conscients que des enfants rencontrent chez nous de sérieux problèmes au niveau de leurs droits. Pouvez-vous rappeler quelques-unes de ces réalités méconnues ?*

**Frédérique Van Houcke :** "Oui, on a tendance à penser qu'en Belgique, tout va bien en regard de la situation internationale. Pourtant, il y a encore du chemin à parcourir pour que leurs droits soient effectifs pour tous les enfants dans notre pays. Tout d'abord, il faut savoir que, compte tenu de notre structure institutionnelle compliquée, il y a beaucoup à faire pour que les politiques soient menées de manière coordonnée et transversale entre les différents niveaux de pouvoir. À titre d'exemple, en matière d'accueil de l'enfance (petite enfance et accueil extrascolaire), il y a huit ministres compétents, ce qui entraîne une importante perte d'énergie et de moyens ! Il y a aussi un manque d'information sur la Convention relative aux droits de l'enfant et un manque de participation des enfants aux choses qui les concernent. Quatre groupes d'enfants sont plus vulnérables aujourd'hui en Belgique : les enfants pauvres, les enfants étrangers (accompagnés ou non accompagnés, ils sont face à de grandes difficultés, notamment en matière d'accueil), les enfants porteurs de handicaps et les enfants hospitalisés, notamment en psychiatrie, et enfin, les enfants délinquants confrontés à la justice juvénile. Ces quatre groupes d'enfants n'ont pas suffisamment

accès à leurs droits."

### Nos enfants malades de la pauvreté

**L. L. :** *Le plus incroyable dans un pays aisé comme le nôtre, c'est le nombre d'enfants et de situations touchés par le manque de moyens de leurs parents. En quoi cette pauvreté est-elle la principale cause de souffrances infantiles ?*

**F. V. H. :** "Cette réalité n'est pas marginale : 17 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté en Belgique et, à Bruxelles, la situation est encore plus difficile. La pauvreté a un impact important sur tous les droits de l'enfant. Dès la naissance, on en mesure les conséquences ; les enfants issus de milieux précarisés naissent plus souvent prématurés ou avec un plus petit poids. Ces inégalités sociales se poursuivent tout au long de l'enfance, avec un impact sur le développement physique et mental. Les adolescents ne sont pas non plus égaux en fonction de leur origine sociale en ce qui concerne le sentiment de bien-être, l'alimentation ou les comportements à risque par exemple. La CODE a récemment sorti une étude sur ce sujet (lire En savoir +). Le droit de vivre en famille est également mis à mal : le placement touche davantage les publics défavorisés. Cette séparation d'avec sa famille va entraîner de grandes souffrances et un danger de fragilisation pour l'enfant, le placement pouvant donner lieu à une nouvelle maltraitance. Il faut aussi relever le manque d'accès aux loisirs, le manque de participation comme citoyen, etc."

**L. L. :** *Alors que l'école devrait pouvoir corriger ces discriminations, vous constatez qu'elle les renforce. Pouvez-vous en donner quelques exemples ?*

**F. V. H. :** "Oui, les chiffres montrent que les enfants issus de milieux précarisés ont un taux de redoublement plus important que les autres, parviennent plus difficilement à obtenir un diplôme (y compris le certificat d'étude de base) et sont surreprésentés dans l'enseignement spécialisé. Un enfant vivant dans un quartier très défavorisé a quatre fois plus de risques de connaître une orientation vers l'enseignement spécialisé qu'un enfant vivant dans un quartier très favorisé ! Parfois, il n'y a pas eu d'accrochage scolaire dès le maternel, parce que les enfants ne sont pas "comme il faut", parce qu'ils sont trop remuants... L'école est un monde qui leur est étranger. Rappelons aussi que l'école n'est pas gratuite et que tous les frais scolaires compliquent fortement la vie des

parents qui luttent déjà avec très peu de moyens au jour le jour. L'enfant est souvent l'intermédiaire entre l'école et les parents pour les enveloppes, etc., ce qui n'est pas du tout son rôle."

### Pour plus de solidarité entre parents

**L. L. :** *Est-ce que notre société ne rejette pas finalement ces enfants vulnérables alors qu'ils devraient bénéficier d'une reconnaissance accrue ?*

**F. V. H. :** "Effectivement, tous les indicateurs montrent clairement un lien entre la pauvreté et l'accès aux droits, mais le politique ne prend pas suffisamment ces constats alarmants à bras le corps. Le dernier rapport du Délégué général aux droits de l'enfant, qui nous accompagnait à Genève, reprenait les propos suivants d'une personne en situation de pauvreté : "Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, mais c'est d'être considéré comme rien". On a trop souvent tendance à penser que les gens sont responsables de leur situation, mais on oublie que la pauvreté est un mécanisme complexe, qui se reproduit parfois de génération en génération. Et la crise fragilise la situation de nombreuses personnes. Nous sommes tous concernés. On perd son travail, on en a honte, tout devient difficile, on se replie sur soi... C'est à la société d'aider les parents pour leur permettre d'élever leurs enfants dans des conditions de vie dignes ! Nous espérons que l'attention donnée par le politique à la pauvreté enfantine à l'occasion de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permettra de dégager des pistes d'actions concrètes pour améliorer durablement la situation des plus pauvres."

**L. L. :** *Qu'auriez-vous envie de dire aux parents qui souhaiteraient améliorer la condition des droits de l'enfant autour d'eux ?*

**F. V. H. :** "La Convention relative aux droits de l'enfant, c'est un texte qui fait de l'enfant un sujet de droits. Faire de son enfant un sujet de droit, c'est à mettre en œuvre au jour le jour, en le respectant, en communiquant avec lui et en le faisant participer aux décisions qui le concernent. Attention, cela ne veut pas dire que l'enfant peut ou décide tout, l'enfant a aussi le droit d'être éduqué ! De manière plus générale, pour améliorer la situation des droits de l'enfant, il me semble que, dans notre société qui est fortement inégalitaire, nous devons être solidaires les uns des autres et cela commence à un niveau local, autour de nous."

**EN SAVOIR +**

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique et en particulier en Communauté française. La rédaction du Rapport alternatif des ONG constitue la mission première de la CODE, et s'effectue en collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen. Les membres de la CODE sont : Amnesty international, ATD Quart Monde Wallonie-

Bruxelles, Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des Enfants International), ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, ainsi que Unicef Belgique.

L'étude **La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants** peut être téléchargée sur **[www.lacode.be](http://www.lacode.be)**.

Rens. : 02/223 75 00.

■ Propos recueillis  
par **Michel Torrekens**